



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 juin 2019

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 juin 2019 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Simon Madore	préfet	Coaticook (V)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Gaétan Labelle	conseiller	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

Invités :

Marie-Claude Bernard et Étienne Lafortune

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 15 mai 2019
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Cautionnement de T@CTIC – Résolution CM2019-03-42

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
- 5.4 Groupe conseil agricole de l'Estrie – Analyse du groupe lait 2018 - Commandite

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Présentation - Article 59 LPTAA
- 6.2 Présentation – CIARC
- 6.3 Travaux de cours d'eau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.3.1 Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333 à Sainte-Edwidge-de-Clifton
 - 6.3.1.1 Rapport préliminaire
 - 6.3.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.3.1.3 Mandat aux professionnels
 - 6.3.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.3.2 Cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631 à Compton
 - 6.3.2.1 Rapport préliminaire
 - 6.3.2.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.3.2.3 Mandat aux professionnels
 - 6.3.2.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.4 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Registre annuel des projets
- 6.5 Récup-Estrie
 - 6.5.1 Interdiction de camion de type ROTOPACK pour la collecte des matières recyclables
 - 6.5.2 Changement du terme pour la prolongation de l'entente intermunicipale de la Régie de Récupération de l'Estrie

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Transport
 - 7.1.1 Plan de transport
 - 7.1.2 Demande 2019-2020 – Transport adapté
 - 7.1.3 Demande 2019-2020 – Transport collectif
- 7.2 Fonds de développement des territoires (FDT) – rapport annuel 2018-2019

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement relatif à une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement relatif à une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Adoption** du règlement relatif à une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 **Adoption** du règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.3 **Présentation et dépôt** du projet de règlement relatif à une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.4 **Présentation et dépôt** du projet de règlement relatif à une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Gestion contractuelle
- 10.1.1 Rapport annuel – 2018
- 10.1.2 Plastiques agricoles
- 10.1.3 Déneigement
- 10.2 Comité de sécurité publique – Représentant du secteur East Hereford, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette
- 10.3 Schéma de couverture de risques en incendie - Révision
- 10.4 Comité administratif – Octobre 2019
- 10.5 Prévention Incendie – Ouverture de poste

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
- 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 13 juin 2019
- 11.1.2 MRC de Maria-Chapdelaine – Réforme électorale – Préoccupation relative au poids politique des régions
- 11.2 Comité de sécurité publique (CSP – prévention incendie)
- 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 22 mai 2019
- 11.3 Comité régional de L'Occupation du territoire
- 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 5 juin 2019
- 11.4 Comité consultatif agricole (CCA)
- 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 5 juin 2019
- 11.5 Comité régional – Milieux naturels et environnement
- 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 12 juin 2019
- 11.5.2 Vidange des fosses septiques
- 11.6 Comité régional du développement des communautés
- 11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 12 juin 2019
- 11.6.2 Établissement du bureau de la préservation du patrimoine bâti résidentiel du Québec à Coaticook
- 11.6.3 Changements – Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook
- 11.6.4 Dépôt d'une demande d'aide financière – Stratégie jeunesse en milieu municipal
- 11.6.5 Gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans la MRC de Coaticook

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 Société d'habitation du Québec – RénoRégion – Enveloppe 2019-2020
- 12.3 2^e Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation – Invitation



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 12.4 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Sécurité sur les plans d'eau du Québec (activités aquatiques et nautiques)

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
13.2 Délégations et porteurs de dossier
13.3 Autres informations et/ou rapports
13.3.1 Équipe de la MRC
13.3.2 Congrès 2019 de la FQM
13.3.3 Camp 911
13.3.4 CAB – Infolettre CAB Express, juin 2019
13.3.5 Rappels
13.3.5.1 Tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille
13.3.5.2 Élection et responsabilités des élus

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h32 par le préfet, Monsieur Simon Madore, qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC, particulièrement à Monsieur Benoît Roy, nouveau maire de Saint-Malo. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Victor Blais, citoyen de Compton questionne les élus sur les chemins sur le territoire. Il souhaite que les élus se questionnent sur le drainage de ceux-ci et qu'ils agissent pour améliorer rapidement la qualité du roulement sur la chaussée. Il quitte la rencontre à 19h45.

CM2019-06-105

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-06-106

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 15 MAI 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 mai 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 mai 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 CAUTIONNEMENT DE T@CTIC - RÉSOLUTION CM2019-03-42

Information est donnée à l'effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la MRC à se porter caution en faveur de T@CTIC pour ses obligations liées à la proposition de location-acquisition pour des locaux situés dans le bâtiment 25-85, rue Wellington à Coaticook. Ce cautionnement n'est plus d'actualité, puisque les plans de T@CTIC ont changé depuis.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 392 506,28 \$ payés au 19 juin 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



CM2019-06-107

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 72 581,62 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 72 581,62 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.



CM2019-06-108

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4 GROUPE CONSEIL AGRICOLE DE L'ESTRIE – ANALYSE DU GROUPE LAIT 2018 - COMMANDITE

ATTENDU que le Groupe Conseil Agricole de l'Estrie prépare avec leurs collègues du Centre-du-Québec «l'analyse de groupe Lait 2018» et souhaite que la MRC de Coaticook s'y associe à titre de commanditaire ;

ATTENDU que la MRC est membre associé du Groupe Conseil Agricole de l'Estrie et à ce titre, un rabais de 100 \$ est offert sur le plan de commandite ;

ATTENDU que l'événement existe depuis 40 ans et permet la présentation des résultats laitiers à divers endroits du Québec ;

ATTENDU la «Politique concernant les demandes d'aide financière et de commandites» en vigueur depuis le 20 octobre 2004 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de ne pas soutenir financièrement le Groupe Conseil Agricole de l'Estrie pour la présentation de «l'analyse de groupe Lait 2018».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1 PRÉSENTATION – ARTICLE 59 LPTAA

Les élus ont eu une présentation par Marie-Claude Bernard, coordonnatrice à l'aménagement sur l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Une demande à portée collective avait été déposée par la MRC, il y a déjà plus de 10 ans. Une nouvelle demande en lien avec le nouveau schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) et le nouveau Guide d'élaboration d'une demande à portée collective (2018) devrait être présentée dans les prochains mois, suite à la levée de la suspension de traitement des demandes par la CPTAQ. Des propositions ont été présentées aux élus et seront validées par les municipalités avant les négociations avec l'UPA et autres partenaires. Les dispositions de l'article 59 sont applicables, soit :

- dans un îlot déstructuré de la zone agricole, c'est-à-dire un secteur de faible superficie, bien délimité dans l'espace et déjà occupé majoritairement par des usages non agricoles (volet 1) ;
- dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement à l'intérieur de la zone agricole qui pourraient accueillir de nouvelles résidences sur des propriétés de superficie suffisante (+ de 10 hectares) afin de ne pas déstructurer le milieu agricole (volet 2).

6.2 PRÉSENTATION - CIARC

Étienne Lafortune, l'agent de développement agricole a fait une présentation sommaire du projet «Ferme de l'Avenir» du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) aux élus. Cette demande fut transmise par le CIARC aux 2 paliers de gouvernement pour une aide financière substantielle et sera également présentée à d'autres partenaires. De plus un financement récurrent fut également demandé par l'organisme comme les autres fermes-écoles du Québec.

6.3 TRAVAUX DE COURS D'EAU

Monsieur Bernard Marion quitte momentanément les délibérations du conseil pour le prochain point. Il est 20h36.

6.3.1 RIVIÈRE AUX SAUMONS TRAVERSANT LE LOT 5 487 333 À SAINTE-EDWDIGE-DE-CLIFTON

CM2019-06-109

6.3.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que des travaux de réhabilitation d'une portion de la rivière aux Saumons à Sainte-Edwige-de-Clifton ont comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion de la rivière aux Saumons à Sainte-Edwidge-de-Clifton traversant le lot 5 487 333 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	42/44	97,22 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-110

6.3.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la portion de la rivière aux Saumons à Sainte-Edwidge-de-Clifton traversant le lot 5 487 333 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Coaticook ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Labelle

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la rivière aux Saumons à Sainte-Edwidge-de-Clifton traversant le lot 5 487 333 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de convoquer à la séance du 28 août 2019 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l’affichage de l’avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu’après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l’exécution desdits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	42/44	97,22 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-111

6.3.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu’une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l’inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l’effet d’entretenir et de réhabiliter une partie des berges d’une portion de la rivière aux Saumons à Sainte-Edwidge-de-Clifton traversant le lot 5 487 333 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d’eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l’inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d’entretien et de réhabilitation desdits cours d’eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l’engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s’il y a lieu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau traversant le lot 5 487 333 du cadastre du Québec et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	42/44	97,22 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-112

**6.3.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière aux Saumons à Sainte-Edwidge-de-Clifton traversant le lot 5 487 333 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Coaticook sur le lot 5 487 333 du cadastre du Québec, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	42/44	97,22 %	0	0

ADOPTION

Monsieur Bernard Marion se joint de nouveau aux délibérations du conseil de la MRC. Il est 20h44.

6.3.2 COURS D'EAU BOURDON ET SES EMBRANCHEMENTS TRAVERSANT LE LOT 1 803 631 À COMPTON

CM2019-06-113

6.3.2.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que des travaux de réhabilitation d'une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements à Compton ont comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements à Compton traversant le lot 1 803 631 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-114

6.3.2.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements à Compton traversant le lot 1 803 631 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements à Compton traversant le lot 1 803 631 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;
- ▶ de convoquer à la séance du 28 août 2019 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution desdits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-115

6.3.2.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements à Compton traversant le lot 1 803 631 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau traversant le lot 1 803 631 du cadastre du Québec et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-06-116

**6.3.2.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements à Compton traversant le lot 1 803 631 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Coaticook sur le lot 1 803 631 du cadastre du Québec, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-06-117

6.4 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – REGISTRE ANNUEL DES PROJETS

ATTENDU que le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été confié à l'ensemble des MRC de l'Estrie ;

ATTENDU que le registre annuel des projets pour l'année 2018-2019 a été déposé ;

ATTENDU que le rapport financier de l'année 2018-2019 a également été déposé ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le registre annuel des projets 2018-2019, de même que le rapport financier pour l'année 2018-2019 tels que présentés ;
- ▶ d'autoriser le préfet de la MRC à signer les deux rapports au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de confier le mandat au préfet de signer le bilan de la planification annuelle, le registre annuel des projets et le rapport financier pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans, registres annuels et rapports financiers par la Table des MRC de l'Estrie (TME).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.5 RÉCUP-ESTRIE

6.5.1 INTERDICTION DE CAMION DE TYPE ROTOPACK POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Information est donnée à l'effet que le Conseil d'administration de la Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie) a adopté la résolution R.T.R. 2019-1102-00 afin d'interdire les camions de type ROTOPACK pour la collecte des matières recyclables. Les municipalités et MRC devront l'indiquer dans tout appel d'offres à venir.

CM2019-06-118

6.5.2 CHANGEMENT DU TERME POUR LA PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE

ATTENDU qu'une entente inter-MRC lie la Ville de Sherbrooke ainsi que les MRC du Haut-Saint-François, de Coaticook, de Memphrémagog, du Val-Saint-François et des Sources pour la création d'une Régie habilitée à exploiter un centre de tri des matières recyclables ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8.1 de cette entente, celle-ci prendra fin le 31 décembre 2020 et que l'article 8.2 prévoit des périodes additionnelles de 3 ans en 3 ans ;

ATTENDU que le contexte de la gestion des matières résiduelles est incertain et que les 6 MRC membres de la Régie de Récupération de l'Estrie doivent entamer des discussions pour l'avenir de la Régie de Récupération de l'Estrie ;

ATTENDU que dans ce contexte, les administrateurs sont d'avis que la prolongation additionnelle de 3 ans prévue à l'article 8.2 de l'entente est inappropriée et qu'une prolongation additionnelle d'une année, renouvelable d'année en année serait prudente dans les circonstances, l'article 8.2 est modifié comme suit :

« Article 8.2 Par la suite, l'entente se renouvellera pour une période additionnelle d'un (1) an et ainsi de suite d'année en année à sa date anniversaire » ;

ATTENDU qu'il serait opportun de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une modification de l'article 8.2 tel que libellé ci-haut ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver la modification de l'entente inter-MRC de la Régie de Récupération de l'Estrie afin de modifier l'article 8.2 comme suit :
 - « Article 8.2 Par la suite, l'entente se renouvellera pour une période additionnelle d'un (1) an et ainsi de suite d'année en année à sa date anniversaire » ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Régie de Récupération de l'Estrie pour suivi auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 TRANSPORT

CM2019-06-119

7.1.1 PLAN DE TRANSPORT

ATTENDU que les municipalités sont responsables de la planification, de l'organisation, de la coordination et de l'exploitation des services de transport collectif dispensés sur leur territoire ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural et a réalisé un Plan de développement du transport collectif en 2015 afin d'avoir accès au volet II du Programme d'aide financière du ministère des Transports ;

ATTENDU que ledit plan fut mis à jour en juin 2017 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une nouvelle mise à jour dudit Plan de développement du transport collectif et en fait sienne comme si au long reproduite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020* accompagne les organismes municipaux, notamment dans leurs efforts pour mettre en place et améliorer les services de transport collectif sur leur territoire ;

ATTENDU que le PADTC résulte de la fusion de trois programmes lancés en 2007 dans le cadre de la Politique québécoise du transport collectif (PQTC) à cette fin : le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun (décret no 153-2007), le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (décret no 154-2007) et le Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile (décret no 19-2008) ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter la nouvelle mise à jour du Plan de développement du transport collectif sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de celle-ci au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-06-120

7.1.2 DEMANDE 2019-2020 – TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté* ;

ATTENDU que l'aide financière pour 2019 se traduit d'abord par la détermination d'une contribution de base du ministère pour chaque organisme de transport adapté admissible, laquelle est établie en fonction des dépenses d'exploitation et des déplacements réalisés par les personnes admises en 2017 ;

ATTENDU qu'une allocation supplémentaire non récurrente peut également être accordée ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2019-2020 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver de nouveau le rapport d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que les grilles tarifaires plus amplement décrits tel que soumis au MTMDET avec la résolution CM2019-04-78 et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une aide financière de 127 722\$ dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-121

7.1.3 DEMANDE 2019-2020 – TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020* ;

ATTENDU que par sa résolution CM2018-04-80, la MRC de Coaticook a réitéré la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020* pour un montant de 275 000 \$ pour l'année 2018 ;

ATTENDU que par ailleurs la MRC poursuit son service de transport collectif régional pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite déposer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2019 ;

ATTENDU qu'au moins 72 000 déplacements sont prévus pour l'année 2019 ;

ATTENDU que le montant des dépenses anticipées pour l'année 2019 est de 730 185 \$;

ATTENDU que la MRC a approuvé les prévisions budgétaires 2019 d'Acti-Bus aux termes de résolution CM2018-11-254 et les tarifs des usagers aux termes de la résolution CM2018-11-255 ;

ATTENDU que la MRC s'est également dotée d'une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ et d'un Plan révisé de développement du transport collectif ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le rapport d'exploitation à déposer auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'adopter un budget de 430 780\$ pour le service précité pour l'année 2018 ;
- ▶ de confirmer la contribution du milieu pour l'exploitation du service en 2019 est estimée à 132 663 \$ et le revenu provenant des usagers est estimé à 158 000 \$;
- ▶ de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2018 attribuables au MTMDET, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTMDET, afin de consolider l'offre de service de transport collectif en milieu urbain et si possible, pour bonifier l'offre de transport ;
- ▶ de s'engager à effectuer au moins 72 000 déplacements en 2019 ;
- ▶ de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une aide financière de 275 000\$ dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC) 2018-2020* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-06-122

**7.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)
- RAPPORT ANNUEL 2018-2019**

ATTENDU que le Fonds de développement des territoires (FDT) fut créé en 2015 afin de supporter les MRC dans le développement de leur territoire ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités 2018-2019 du FDT de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport permet de constater que pour chacune des priorités d'intervention établies par le conseil de la MRC, plusieurs actions ont été réalisées, sont en voie de l'être ou se poursuivront de façon continue ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires signée par la MRC, eu égard au Fonds de développement des territoires de la MRC, le rapport annuel d'activités 2018-2019 du FDT de la MRC de Coaticook tel que présenté ;
- ▶ d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE AUX SAUMONS TRAVERSANT LE LOT 5 487 333, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Bernard Vanasse, qu'un règlement ayant pour objet régler une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, sur la propriété immatriculée 0912 89 2429 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

8.2 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU COURS D'EAU BOURDON ET SES EMBRANCHEMENTS TRAVERSANT LE LOT 1 803 631, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE EN LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis, qu'un règlement ayant pour objet régler une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur la propriété immatriculée 9914 13 2343 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2019-06-123

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE NIGER TRAVERSANT LE LOT 5 417 569, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-045 (2019) «*Règlement relatif à une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, Circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 15 mai 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été dûment convoqués et informés des travaux au moyen d'un avis public ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement ;

ATTENDU que le règlement vise l'exécution des travaux d'entretien, de réhabilitation et de stabilisation de berges dans le cours d'eau identifié comme la Rivière Niger à Stanstead-Est ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 5-045 (2019) «*Règlement relatif à une portion de la Rivière Niger traversant le lot 5 417 569, Circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-045 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



CM2019-06-124

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉSIGNANT LE RESPONSABLE DE L'ADJUDICATION DE CONTRAT AINSI QUE LA RÉCEPTION ET DE L'EXAMEN DES PLAINTES À L'ÉGARD DU PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET AVIS D'INTENTION POUR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-025 (2019) «*Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 15 mai 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement ;

ATTENDU que le règlement a pour objet de désigner formellement la personne responsable de l'adjudication des contrats et de lui déléguer les fonctions dévolues au conseil par la LAMP, notamment la transmission de recommandations à l'AMP ou des observations suite à la réception d'une plainte par cette dernière ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Labelle

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-025 (2019) «*Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-025 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

9.3 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE AUX SAUMONS TRAVERSANT LE LOT 5 487 333, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet régler une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, sur la propriété immatriculée 0912 89 2429 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci, puisque l'intégralité des coûts sera assumée par le propriétaire). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à la convocation des personnes intéressées.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.4 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU COURS D'EAU BOURDON ET SES EMBRANCHEMENTS TRAVERSANT LE LOT 1 803 631, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE EN LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet régler une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur la propriété immatriculée 9914 13 2343 pour y effectuer des travaux visant à protéger les terres agricoles de l'érosion excessive des berges. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci, puisque l'intégralité des coûts sera assumée par le propriétaire). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à la convocation des personnes intéressées.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 GESTION CONTRACTUELLE

CM2019-06-125

10.1.1 RAPPORT ANNUEL - 2018

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, nouvellement introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2018 et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2018 sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-126

10.1.2 PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU que le contrat pour la cueillette, la récupération et le transport des plastiques agricoles avec S & D Taylor prendra fin le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU que les municipalités de Hatley et de Canton de Hatley ont signifié la volonté de continuer d'être desservies par la MRC au-delà du 31 décembre 2019 ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que le coût annuel associé à un tel contrat est de plus de 50 000 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette, récupération et transport des plastiques agricoles pour une durée de 3 ans avec 2 années d'options pour le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que Hatley et de Canton de Hatley ;
- ▶ de publier l'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la réglementation de gestion contractuelle en vigueur à la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-127

10.1.3 DÉNEIGEMENT

ATTENDU le conseil de la MRC de Coaticook a adoptée le 13 septembre 2018 un règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que ce règlement a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un nouveau contrat pour le déneigement et le sablage du stationnement de la MRC et du Nettoyeur ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire en se basant sur le coût des 5 dernières années est annuellement de moins de 3 000 \$;

ATTENDU qu'un tel contrat, même pour plus d'une année, pourrait être octroyé de gré à gré ou par invitation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la greffière de demander un prix auprès d'au moins 3 entreprises de la région, et ce, pour une période de 3 ans pour le déneigement et le sablage du stationnement de la MRC et du Nettoyeur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-128

10.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – REPRÉSENTANT DU SECTEUR EAST HERFORD, SAINT-MALO ET SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 4-022 (2018) – *Règlement créant les comités régionaux de la MRC de Coaticook et établissant les règles de régie interne et l'article 78 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*, le comité régional de sécurité publique de la MRC est composé de 7 membres ;

ATTENDU que le mandat des membres est de deux ans ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que celui-ci est renouvelable ;

ATTENDU que les représentants sont nommés par le conseil de la MRC, selon leur intérêt, en fonction de secteurs définis ;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination du représentant du secteur East Hereford, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette ;

ATTENDU que les élus desdites municipalités se sont concertés ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de procéder à la nomination de Madame Marie-Ève Breton à titre de représentante du secteur East Hereford, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette au sein du Comité régional de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-129

10.3 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE – RÉVISION

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a attesté le projet du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook le 7 février 2007 et qu'il entrerait en vigueur le 23 février 2007 ;

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a attesté le projet de la version révisée du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook le 17 novembre 2015 et qu'il entrerait en vigueur le 16 décembre 2015 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) le Schéma de couverture de risques en incendie doit être révisé au plus tard au cours de la 6^e année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité et suivants ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 28, un schéma en vigueur peut également être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles ;

ATTENDU que le conseil de la MRC juge opportun de procéder à une révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la réalisation de la démarche visant la révision de la version révisée du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre au ministère de la Sécurité publique la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-06-130

10.4 COMITÉ ADMINISTRATIF – OCTOBRE 2019

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le calendrier des rencontres de 2019 du Comité administratif (CA) fut adopté aux termes de la résolution CM2018-11-251 ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet de calendrier modifié pour le reste de l'année 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la rencontre du mois d'octobre doit être déplacée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de déplacer la rencontre d'octobre prévue initialement le mercredi 9 octobre au vendredi 11 octobre et ainsi les sessions ordinaires du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, toujours à venir pour l'année 2019 se tiendront le :

Août	21 août à 10h30
Septembre	11 septembre à 10h30
Octobre	11 octobre à 10h30
Novembre	20 novembre à 10h30

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier modifié par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-131

10.5 PRÉVENTION INCENDIE – OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU que Monsieur Christian Létourneau, technicien en prévention incendie, embauché aux termes de la résolution 2010-CA-11-107 quittera ses fonctions au plus tard le 12 juillet prochain ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder au remplacement de Monsieur Létourneau ;

ATTENDU toutefois que la période estivale est peu propice à du recrutement efficace ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander à Monsieur Létourneau de rapporter lors de son départ, les uniformes fournis par la MRC dans le cadre de ses fonctions ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidatures à la fonction de «technicien en prévention incendie» au moment jugé plus opportun ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à mettre de l'avant le processus d'embauche et à négocier les conditions d'embauche du candidat qui sera retenu, l'engagement et la rémunération du candidat retenu devant faire l'objet d'une résolution du comité administratif ou du conseil de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13
JUN 2019**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 juin 2019.

CM2019-06-132

**11.1.2 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – RÉFORME
ÉLECTORALE – PRÉOCCUPATION RELATIVE AU POIDS
POLITIQUE DES RÉGIONS**

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et ses instances gouvernementales afin que le poids politique des régions soit protégé dans le cadre de la réforme électorale à venir ;

ATTENDU que le nouveau gouvernement du Québec s'est fait élire avec l'engagement de déposer un projet de loi proposant un mode de scrutin mixte compensatoire avec listes régionales d'ici le 1^{er} octobre 2019 ;

ATTENDU que le gouvernement a donc toute la légitimité nécessaire pour lancer le débat à ce sujet ;

ATTENDU que tous les modes de scrutin sont perfectibles et que les élus de la MRC sont inquiets compte tenu des paramètres suivants en lien avec le Québec :

- Il est une nation complexe ;
 - Il est un immense territoire ;
 - Il a une faible population, particulièrement dans les régions ;
 - Il est habité par une minorité anglophone importante parmi une majorité francophone, elle-même minoritaire en Amérique ;
 - L'attractivité de quelques grandes villes ;
- et
- La diminution du poids démographique des régions.

ATTENDU que toute proposition de réforme du mode de scrutin ne pourra pas s'appuyer uniquement sur le principe de la représentation proportionnelle du vote, puisque cela ne fera qu'accentuer la perte d'influence des régions et le sentiment, déjà largement répandu à l'extérieur de Montréal et de Québec, de ne pas être entendus par les gouvernements supérieurs ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la réalité et les enjeux des grandes villes sont vraiment différents de ceux des régions ;

ATTENDU qu'il est essentiel que la représentation des territoires ne se limite pas au nombre de députés, mais aux conditions d'exercice de leur mandat ;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM), porte-parole des régions du Québec, a adopté quelques principes au regard de la réforme électorale ;

ATTENDU que le poids des régions doit être protégé ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et ses instances gouvernementales afin que le poids politique des régions soit protégé dans le cadre de la réforme électorale à venir ;

- ▶ d'adhérer aux principes évoqués par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), soient :
 1. Le poids politique des régions doit être protégé par rapport à celui des grands centres. En ce sens, la notion de l'étendue du territoire devrait être ajoutée dans les principes utilisés pour la préparation des propositions de carte des circonscriptions électorales ;
 2. Le découpage des circonscriptions doit tenir compte des autres paliers de représentation démocratique, notamment les limites territoriales des MRC ;
 3. Les limites territoriales des circonscriptions électorales, qu'elles soient pour l'élection d'un député par un mode de scrutin uninominal à un tour ou un mode proportionnel, doivent garantir la proximité entre l'élu(e) municipal(e) et leur député(e), ainsi qu'entre les citoyens et citoyennes de leur député(e) ;
 4. Toute modification au mode de scrutin devra être approuvée par une consultation populaire ;et
 5. Toute réforme électorale devra être l'occasion de redéfinir le rôle et les responsabilités des différents paliers du gouvernement, de façon à reconnaître les gouvernements de proximité que sont les municipalités et les MRC en tant que vrais gouvernements responsables, imputables et autonomes ;

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale, à la FQM ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP – PRÉVENTION INCENDIE)

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 22 MAI 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP – prévention incendie) de la MRC de Coaticook du 22 mai 2019. Le président et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Bernard Marion en fait un bref résumé.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 JUIN 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 5 juin 2019.

11.4 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 JUIN 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 5 juin 2019.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.5 COMITÉ RÉGIONAL - MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 JUIN 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement de la MRC de Coaticook du 13 juin 2019. Le président et élu responsable des dossiers Cours d'eau, Monsieur Johnny Pizar en fait un bref résumé.

CM2019-06-133

11.5.2 VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU que par la résolution CM2015-10-224, le conseil de la MRC a octroyé le contrat pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques sur son territoire à l'exception de la municipalité de Dixville à Beauregard Fosses septiques Ltée aux termes d'un appel d'offres public conformément aux dispositions du Code municipal ;

ATTENDU que le contrat est d'une durée de 4 ans (2016, 2017, 2018 et 2019) avec une possibilité de prolongation de 2 ans (2020 et 2021) ;

ATTENDU le contrat est à prix forfaitaire et que la hausse prévue est de 5 \$/la fosse ;

ATTENDU le peu de fournisseurs pour des vidanges sélectives ;

ATTENDU que la MRC doit aviser par écrit l'entrepreneur au plus tard le 31 octobre 2019 de sa décision quant au renouvellement ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 13 juin 2019 du comité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de prolonger le contrat pour la vidange, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques avec Beauregard Fosses septiques Ltée pour 2020 et 2021 au prix forfaitaire de 141,39 \$/la fosse.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.6 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 JUIN 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 13 juin 2019. L'élue responsable des dossiers Familles et Aînés, Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2019-06-134

11.6.2 ÉTABLISSEMENT DU BUREAU DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI RÉSIDENTIEL DU QUÉBEC À COATICOOK

ATTENDU que Messieurs Martin Saindon et Éric Doyon sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook au projet d'établissement du Bureau de la préservation du patrimoine bâti résidentiel du Québec à Coaticook ;

ATTENDU la recommandation du comité régional du développement des communautés, telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 13 juin 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'appuyer Messieurs Martin Saindon et Éric Doyon dans leurs démarches pour le projet d'établissement du Bureau de la préservation du patrimoine bâti résidentiel du Québec à Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-135

11.6.3 CHANGEMENTS – FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU divers enjeux lors des tirages à la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional du développement des communautés, telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 13 juin 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'accepter la proposition telle que recommandée par le Comité régional du développement des communautés et dès l'édition 2019 de la Fête, de :

- confirmer le maintien d'un montant de 10 000 \$ en prix à la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, dont 6 000 \$ en prix de présence (avec des coupons de type moitié-moitié) et 4 000 \$ en bourse pour Nouveau-nés ;
- demander annuellement l'aide financière du Fonds Tillotson de la région de Coaticook en soutien à l'organisation de la fête ;
- procéder de façon électronique au tirage des gagnants avant la fête ;
- offrir la totalité des prix en bons d'achat de Rues Principales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-136

**11.6.4 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL**

ATTENDU que le Secrétariat à la jeunesse du Québec (SAJ) lance un appel à projets 2019-2020 pour les Stratégies jeunesse en milieu municipal ;

ATTENDU que ce programme participe à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 ;

ATTENDU qu'il vise à renforcer l'action et l'autonomie locale envers la jeunesse par un soutien financier offert aux organismes municipaux qui souhaitent agir pour et avec les jeunes de leur territoire ;

ATTENDU que les organismes municipaux admissibles, dont les MRC, peuvent dès maintenant solliciter une aide gouvernementale visant l'une des démarches suivantes :

- mener des consultations ;
- élaborer une stratégie jeunesse ;
- instaurer un comité consultatif sur la jeunesse ;

ATTENDU que la subvention accordée par le SAJ serait d'un maximum de 40 000 \$ par projet ;

ATTENDU que les projets pourront s'échelonner sur une période pouvant aller jusqu'à deux (2) ans ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté récemment sa planification stratégique 2018-2023 et que l'un des objectifs est de «favoriser la rétention des adolescents et l'établissement de jeunes adultes sur le territoire de la MRC» ;

ATTENDU que l'un des moyens identifiés pour y parvenir est de «se doter d'une politique jeunesse afin de mieux comprendre leurs besoins et de se doter d'un plan d'action en conséquence» ;

ATTENDU qu'il appert opportun de profiter de l'appel à projets du Secrétariat à la jeunesse du Québec ;

ATTENDU que la contribution du milieu doit être l'équivalent de 20 % de la subvention demandée ;

ATTENDU la recommandation du comité régional du développement des communautés, telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 13 juin 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de présenter une demande d'aide financière au Secrétariat à la jeunesse du Québec dans le cadre de l'appel à projets visant la mise en œuvre de Stratégies jeunesse en milieu municipal et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de s'engager à contribuer financièrement au projet à la hauteur de 7 000\$ en argent ainsi qu'en ressources humaines et matérielles pour la réalisation du projet, mais d'au moins 20 % du projet avec d'autres organismes du milieu, tel que prévu au montage financier au soutien de la demande.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-06-137

11.6.5 GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) DANS LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (L.R.Q., c. L 7) ;

ATTENDU que ce Fonds est destiné à soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

ATTENDU que les Alliances pour la solidarité sont des ententes en vertu desquelles les organismes signataires se voient confier la gestion d'une enveloppe provenant du FQIS pour le soutien à la mobilisation et aux projets en région ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la Table des MRC de l'Estrie (MRC) souhaite que dorénavant l'enveloppe réservée par territoire de MRC soit versée à chacune des MRC qui aura la responsabilité :

- d'approuver les financements ;
- signer les protocoles ;
- garder des copies des projets dans ses dossiers ;
- gérer les versements et redditions de compte ;
- etc.

ATTENDU que la Corporation de développement communautaire (CDC) qui est l'instance de concertation désignée dans cette démarche coordonne la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale (CSIS) qui s'occupe :

- de l'ensemble du processus d'appel à projets ;
- l'analyse et la sélection des projets retenus ;

ATTENDU la recommandation du comité régional du développement des communautés, telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 13 juin 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'accepter la proposition telle que recommandée par le Comité régional du développement des communautés et :

- ▶ d'accepter les nouvelles responsabilités de la MRC au niveau du Fonds québécois d'initiatives sociales, soient :
 - d'approuver les financements ;
 - signer les protocoles ;
 - garder copies des projets dans ses dossiers ;
 - gérer les versements et redditions de compte ;
 - etc.

et qu'à cet effet un montant forfaitaire de 1 000 \$ par année sera retenu de l'enveloppe ;

- ▶ d'accepter que la Corporation de développement communautaire (CDC) qui coordonne la Concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale (CSIS) s'occupe :
 - de l'ensemble du processus d'appel à projets ;
 - l'analyse et la sélection des projets retenus ;

et qu'à cet effet un montant forfaitaire de 4 000 \$ / année sera versé à la CDC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Gaétan Labelle	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – RÉNORÉGION – ENVELOPPE 2019-2020

La greffière dépose à titre d'information, l'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant une enveloppe de 72 000 \$ pour la MRC pour l'année 2019-2020 pour le programme RénoRégion.

12.3 2^E SOMMET DES PREMIÈRES NATIONS ET DES MUNICIPALITÉS SUR LA RÉCONCILIATION – INVITATION

La greffière dépose à titre d'information, l'invitation de la Nation huronne-wendat et la Ville de Québec pour le 2^e Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation qui aura lieu les 29 et 30 août 2019 à Wendake et à Québec.

12.4 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – SÉCURITÉ SUR LES PLANS D'EAU DU QUÉBEC (ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES)

La greffière dépose à titre d'information un appel du sous-ministre adjoint au loisir et au sport, à la collaboration et à la vigilance des municipalités pour assurer la sécurité des adeptes d'activités aquatiques et nautiques sur les plans d'eau.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Simon Madore fait un bref retour sur les principales activités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

13.3 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.3.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique brièvement les principaux dossiers en cours.

13.3.2 CONGRÈS 2019 DE LA FQM

La greffière invite les élus à s'inscrire au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre prochain.

13.3.3 CAMP 911 – INVITATION

La greffière invite les élus à participer ou assister à la grande simulation dans le cadre du 10^e anniversaire du Camp 911, le 12 juillet prochain à Compton.

13.3.4 CAB – INFOLETTRE CAB EXPRESS, JUIN 2019

La greffière dépose l'infolettre n° 85 du 13 juin 2019 le Cab Express du Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook.

13.3.5 RAPPELS

13.3.5.1 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

La greffière rappelle les élus que le tournoi de golf de la MRC de Coaticook au profit de la Fête régionale de la famille se tiendra le 11 juillet prochain au Club de golf de Coaticook. Plusieurs places sont encore disponibles.

13.3.5.2 ÉLECTIONS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

La greffière rappelle que les élections se tiendront exceptionnellement lors de la rencontre d'août ainsi que le processus de mise en candidature et de scrutin. Les responsabilités des élus seront également revues lors de cette séance.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h33.

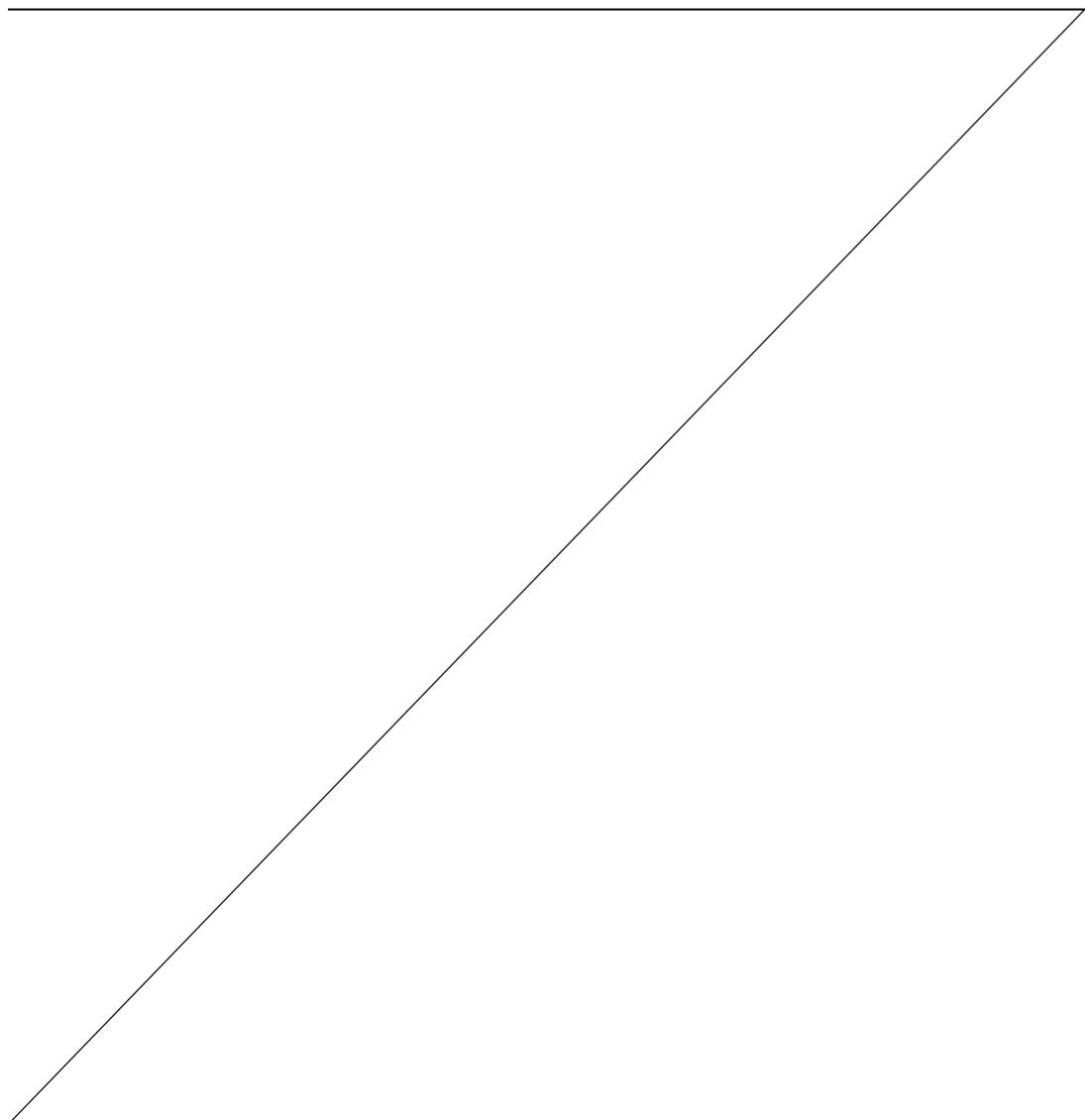
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 juin 2019.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

